Filière administration-gestion

TITRE PROFESSIONNEL NIVEAU 5

GESTIONNAIRE DE PAIE

LE MÉTIER

Le métier de Gestionnaire de Paie s'organise autours de deux activités principales :
- Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie
- Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle

Il sera donc en capacité de :

- Recueillir et traiter les informations sur les salariés,
- Saisir les éléments variables de paie,
- Établir et de contrôler les bulletins de paie dans le respect de la législation sociale, conventionnelle et contractuelle,
- Établir les attestations diverses,
- Traiter les charges sociales (DSN) et éléments destinés aux organismes extérieurs : URSSAF, Pôle emploi, caisses de retraite, mutuelle, ...
- Assurer le suivi des salariés de leur entrée à leur sortie dans l'entreprise.
- Prendre en compte les diverses situations professionnelles des salariés (ex. absence, maladies, augmentation, etc, heures supplémentaires) qui entraînent des compléments de rémunération ou des retenus en fonction du droit social, de la convention collective applicable, des directives internes.

VALIDATION

Le titre Gestionnaire de Paie est délivré par un jury de professionnels à partir des résultats obtenus aux différentes épreuves : mise en situation professionnelle, entretien technique, entretien final avec le jury.

DÉBOUCHÉS

Le Gestionnaire de Paie travaille le plus souvent :

- dans les PME-PMI
- dans le service social des cabinets d'expertise comptable
- dans les sociétés de services spécialisées dans la gestion de la paie
- Il peut également exercer dans le service social des grandes entreprises

ADMISSION

- Projet professionnel vérifié
- Maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte et tableur)
- Recrutement sur évaluations et entretien
- Possibilité de parcours adaptés en fonction des prérequis des candidats

PUBLICS

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.
- Salariés bénéficiant d'un plan de développement de compétences, d'un CPF, d'un CPF de transition ou d'un contrat de professionnalisation.
- Rémunération : statut de stagiaire de la formation professionnelle (selon réglementation en vigueur).

© AFTEC FQ-TP-007_Gestion-Paie_Tours_2023 juillet 2022

Inscription obligatoire

INFOS COLLECTIVES :

mar. 9 janv. 2024 à 9h

TOURS - 244 rue Giraudeau
02 47 36 20 50

PROCHAINE SESSION* :

du 31 janv. au 20 juin 2024

Parcours moyen :
455h en centre / 182h en entreprise

** Sous réserve du financement par la région Centre-Val de Loire*

AFTEC formation professionnelle **TOURS** | **CHINON** | **ORLÉANS**
www.formation-aftec.com - info@formation-aftec.com

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :
- l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen - l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences